



Rapport annuel 2007

EUROPE

ET EX-URSS

LA TENTATION DE L'INTERDIT

L'année 2006 a soulevé bien des inquiétudes pour la liberté de la presse en Europe, et pas seulement là où la nature du régime laissait escompter des difficultés dans ce domaine. Des pays de l'Union européenne ont, par exemple, connu des revers en matière de défense de la liberté de la presse. Une volonté de censure ou d'autocensure s'est manifestée, parfois violemment, lorsqu'il s'est agi d'aborder des thèmes religieux. Que ce soient les atteintes à la dignité de l'Etat ou de son chef, la négation ou l'évocation d'un événement historique, le champ des sujets que l'on peut traiter sans encourir de poursuites ou de menaces s'est encore restreint. L'interdiction dans trois pays, dont la Turquie, du numéro de janvier-février 2007 de la revue *Historia* consacré aux intégrismes, est le plus récent exemple de cette tendance inquiétante.

Les pays d'Europe occidentale, mais aussi la Turquie, ont été en proie à une véritable tentation d'exclure certains sujets du débat public. L'affaire des caricatures de Mahomet, publiées une première fois au Danemark en septembre 2005, et reprises en signe de solidarité dans plusieurs pays en 2006, a surgi dans toute l'Europe et même au-delà. L'opposition s'est cristallisée entre partisans de la liberté d'expression et défenseurs des sensibilités religieuses. En France, les journaux *France Soir* et *Charlie Hebdo* notamment, qui avaient publié l'intégralité des caricatures, ont fait les frais de ce débat. Le Conseil Français du Culte Musulman a porté plainte contre les deux titres. Les menaces dont Robert Redeker a fait l'objet dans le sud du pays, après avoir publié une tribune particulièrement critique envers l'islam, et la décision de retirer l'opéra de Mozart "Idoménée" de l'affiche en Allemagne, révèlent la même inquiétude. Par ailleurs, l'adoption de la loi sur la négation du génocide arménien en France et la récurrence avec laquelle l'article 301 du code pénal a été utilisé en Turquie pour poursuivre les journalistes et les intellectuels qui évoquent ce génocide constituent également un bon exemple de restriction de la liberté de parole sur les sujets les plus sensibles.

En Russie, la presse a vécu des heures noires, notamment avec l'assassinat, le 7 octobre, de la journaliste Anna Politkovskaïa, troisième journaliste tuée dans l'année, après Evgueni Guerassimenco et Ilia Zimine. Ces morts portent à vingt et un le nombre de professionnels des médias tués en Russie du fait de leur profession, depuis l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine, le 26 mars 2000. Par ailleurs, les nombreux rachats de titres par des entreprises liées au Kremlin, ainsi que l'absence de pluralisme dans le secteur audiovisuel, ont manifesté la volonté du pouvoir de renforcer son contrôle de la presse.

L'ex-URSS a déploré cinq meurtres de professionnels des médias en 2006, témoignant des difficultés des Etats issus de l'ancienne Union soviétique à solder un héritage autoritaire.

L'amélioration de la situation de la liberté de la presse après la révolution orange en Ukraine, a été tempérée par des agressions de journalistes et l'incapacité d'aboutir à des résultats satisfaisants dans l'affaire Géorgiy Gongadze, un journaliste assassiné en 2000. Au Tadjikistan, l'approche du scrutin présidentiel de novembre s'est traduite par des fermetures de sites, et un accès aux médias très inégal pour les candidats. Au Bélarus, la réélection d'Alexandre Loukachenko, en mars, avec 80 % des voix, s'est faite dans un climat des plus déprimants. En trois mandats, le président biélorusse a réussi à éradiquer pratiquement toute la presse indépendante, renvoyant la profession à l'ère du samizdat (publication clandestine). En Azerbaïdjan, la violence des agressions de journalistes et le harcèlement de la presse d'opposition ont fait de 2006 une année sombre.

En Asie centrale, la situation ne s'est pas améliorée. L'Ouzbékistan a maintenu sa pression sur la presse indépendante et étrangère. Le Kazakhstan a multiplié les poursuites contre les médias d'opposition et un journaliste français de 24 ans a été tué dans le pays. Quant au Turkménistan, pire pays pour la liberté de la presse dans le monde après la Corée du Nord, l'année 2006 a été marquée par la mort en prison d'Ogoulsapar Mouradova, correspondante de *Radio Free Europe / Radio Liberty*, alors qu'elle purgeait une peine de six ans pour avoir collaboré avec un média étranger. Deux autres journalistes ont été condamnés à des peines similaires pour les mêmes motifs. On est sans nouvelle d'eux depuis leur jugement, le 25 août. Le décès, le 21 décembre, du président à vie Separmourad Niazov, permet d'espérer une relative libéralisation de l'un des régimes les plus fermés et autoritaires au monde.

Elsa Vidal
Responsable du bureau Europe

ALLEMAGNE

Superficie : 357 030 km².

Population : 82 689 000.

Langue : allemand.

Chef du gouvernement : Angela Merkel.

La surveillance dont les médias font parfois l'objet de la part des services de renseignements ou de la police a défrayé la chronique en 2006. Des journalistes ont été poursuivis pour « divulgation de secret d'Etat ». Une nouvelle loi sur la liberté d'information est entrée en vigueur, mais sa mise en œuvre n'a pas été sans difficulté.

Le 15 mars 2006, Bruno Schirra, journaliste indépendant et Johannes von Dohnanyi, chef du service étranger de l'hebdomadaire suisse *SonntagsBlick*, ont été inculpés de "complicité de divulgation de secret d'Etat". Wolfram Weimer, rédacteur en chef du magazine politique *Cicero*, a pour sa part été poursuivi pour " divulgation de secret d'Etat" par le parquet. Le procureur de Postdam a reproché à Bruno Schirra d'avoir divulgué, dans un article publié par *Cicero*, des éléments d'un rapport confidentiel de la police allemande sur le réseau Al-Qaïda que le responsable du *SonntagsBlick* est accusé de lui avoir transmis. Cinq mois après la parution de l'article, la police a violé le droit à la confidentialité de l'information, inscrit au paragraphe 53 du code de procédure pénale, en perquisitionnant les locaux du magazine et le domicile du journaliste.

En juillet 2006, la cour régionale de Potsdam a annulé les poursuites contre les journalistes du *SonntagsBlick*. Elle a considéré que le secret d'Etat n'avait plus de raison d'être après la remise du document à Bruno Schirra et du fait même qu'un journaliste français était en possession de l'information plusieurs mois avant la publication de l'article dans *Cicero*.

Wolfram Weimer a accepté de payer une amende de 1 000 euros en échange de l'abandon des poursuites contre lui. Il a néanmoins souligné qu'il ne reconnaissait pas sa culpabilité, et qu'il avait souhaité accélérer le processus judiciaire pour connaître la décision de la cour constitutionnelle de Karlsruhe. Le 22 novembre, la plus haute des instances judiciaires allemandes a commencé l'examen de la plainte du rédacteur en chef qui estime que la perquisition de ses bureaux constitue une violation de la liberté de la presse. Le verdict est attendu en 2007.

En mars, des parlementaires du FDP (parti libéral démocrate) et d'Alliance 90/ Les Verts ont lancé

une initiative au Parlement en faveur d'une plus grande protection des journalistes et de leurs informateurs.

Par ailleurs, le 12 mai, le quotidien *Süddeutsche Zeitung* a révélé l'existence d'un rapport confidentiel sur le service d'espionnage allemand, le BND, réalisé par un ancien haut magistrat. Il indique que le BND a espionné des journalistes de 1990 à l'automne 2005 afin d'enquêter sur des fuites dans ses propres rangs. L'affaire a pris une nouvelle proportion quand on a appris que les prestigieux magazines *Stern* et *Der Spiegel* avaient été les cibles de ces pratiques. Selon le rapport publié le 24 mai, le BND ne se serait pas contenté d'espionner des journalistes - notamment au moyen d'écoutes téléphoniques - mais en aurait également rétribué certains pour obtenir des informations sur le travail de leurs confrères. Le 15 mai, la chancellerie a été amenée à prendre officiellement position et à interdire au BND de recourir à de telles pratiques à l'avenir.

En décembre, une nouvelle affaire d'écoutes a été mise au jour par le *Süddeutsche Zeitung* à nouveau. Selon le quotidien, les conversations entre des journalistes du *Stern* et de la chaîne publique *ZDF* et l'avocat de Khaled el-Masri, un citoyen allemand enlevé en 2003 et détenu en Afghanistan jusqu'en mai 2004, ont été espionnées. Le procureur a ordonné que ces conversations soient placées sur écoutes en janvier, afin d'obtenir plus d'informations sur les kidnappeurs présumés de Khaled el-Masri. L'avocat de ce dernier, Manfred Gnjidic, a attaqué ces mesures devant la Cour constitutionnelle.

Le 17 février, un dessinateur du *Tagesspiegel*, Klaus Stuttmann, a reçu des menaces de mort après la parution d'une caricature représentant quatre footballeurs iraniens portant des ceintures d'explosifs et entourés de militaires allemands, intitu-

ALLEMAGNE

lée "Pourquoi l'armée doit être présente". Ce dessein est survenu dans le cadre d'un débat houleux sur l'encadrement militaire des matchs de la coupe du monde de football.

Le 18 septembre, deux journalistes ont été agressés par des partisans du NDP alors qu'ils photographiaient des membres de cette formation d'extrême droite, lors des élections du land de Mecklembourg-Poméranie. Le 4 novembre, deux autres journalistes ont été passés à tabac alors qu'il tentaient de réaliser un reportage sur une réunion néonazie.

Enfin, la nouvelle loi sur la liberté de l'information (Informationsfreiheitsgesetz) est entrée en vigueur en janvier 2006. Bien qu'elle garantisse un droit général à l'accès aux sources fédérales d'information, cette loi prévoit de larges exceptions, notamment pour des raisons de sécurité publique et de sécurité nationale. Elle prévoit également que lorsque la requête concerne une entreprise, celle-ci doit donner son accord avant que toute information soit transmise.

AZERBAÏDJAN

Superficie : 86 600 km².

Population : 8 410 000.

Langue : azéri.

Chef de l'Etat : Ilham Aliev.

Le recours à l'intimidation et à la violence est fréquent en Azerbaïdjan, un pays situé dans le dernier quart du classement mondial de la liberté de la presse 2006. L'impunité demeure concernant l'assassinat, en 2005, du journaliste Elmar Husseyinov.

Le 27 janvier 2006, la cour de Yasamal a refusé de considérer la plainte déposée par le journaliste Sarvan Rizvanov contre un membre de la police, le colonel Chingiz Mamedov. Le 9 novembre 2005, ce dernier avait frappé le journaliste avec une barre de fer, devant témoins, durant une manifestation autorisée. Le procureur général de Yasamal a refusé de poursuivre le policier et ignoré les rapports médicaux ainsi qu'une photo de l'incident.

Autre exemple de violence, le 5 mars 2006, Fikret Huseynli, du quotidien d'opposition *Azadlig*, a été enlevé, agressé et laissé pour mort à Bakou. Il partait réaliser un reportage dans le district de Badamdar lorsqu'il a été attaqué et frappé jusqu'à ce qu'il perde conscience. Il a repris ses esprits à l'intérieur d'une voiture, en compagnie de trois hommes. Ils l'ont conduit à la sortie de la capitale, près d'un ancien terminal de bus et l'ont jeté dehors. Là, ils lui ont brisé les doigts avant de le poignarder au cou et de le laisser pour mort, au bord de la route. Le journaliste a finalement été secouru et transporté à l'hôpital.

De la même manière, dans la nuit du 18 mai, le rédacteur en chef du quotidien d'opposition *Bizim Yol*, Bahaddin Khaziev a été kidnappé et battu avant d'être laissé pour mort à une vingtaine de kilomètres de la capitale. L'agression a été perpétrée par cinq hommes qui ont forcé le journaliste à sortir de son véhicule et l'ont emmené de force avec eux, après lui avoir mis un sac sur la tête. Bahaddin Khaziev a ensuite été roué de coups pendant que ses agresseurs lui ordonnaient de ne plus écrire d'articles critiques. Ils l'ont abandonné près d'un lac et ont roulé sur ses jambes avant de partir. Retrouvé sans connaissance au matin, il a été transporté à l'hôpital dans un état extrêmement grave. Le journaliste avait rédigé une série d'articles sur le trafic illégal de caviar et la corruption d'un haut res-

pensable du ministère de la Sécurité. Une enquête a été ouverte sous la pression nationale et internationale. Mais nombre de manifestants qui réclamaient justice pour le journaliste ont été arrêtés par les forces de l'ordre.

Par ailleurs, le 23 juin, le célèbre journaliste et écrivain, Sakit Zahidov, a été arrêté sous l'inculpation de "possession de grande quantité de drogue à des fins de trafic". Un comité de soutien au journaliste d'*Azadlig*, rassemblant des personnalités publiques, des journalistes indépendants, des responsables politiques et des défenseurs des droits de l'homme, a appelé à sa libération. Dès son placement en détention, Sakit Zahidov a affirmé que les dix grammes d'héroïne que la police déclare avoir trouvés sur lui, avaient été placés là par les forces de l'ordre. Les tests médicaux ont révélé que le journaliste n'était pas un consommateur de stupéfiants. Le 25 juillet, il a entamé une grève de la faim, qui a duré dix jours, pour protester contre son arrestation. Le 4 octobre, malgré l'incapacité de l'accusation à prouver l'achat, la consommation et la volonté de revendre de la drogue, Sakit Zahidov a été condamné à trois ans de prison.

La mobilisation des journalistes et des opposants au président Ilham Aliev s'est accrue au cours du mois d'octobre, après une série d'atteintes à la liberté de la presse. L'annonce de la décision des autorités d'expulser de leurs locaux le principal journal d'opposition *Azadlig*, le journal *Bizim Yol*, la télévision indépendante *ANS TV*, l'agence de presse *Turan* et le parti du Front populaire de l'Azerbaïdjan a initié ce mouvement. Le 30 octobre, des représentants du bloc d'opposition *Azadlig* ("Liberté") se sont mis en grève de la faim. Le 9 novembre, ils ont été rejoints par des représentants des médias indépendants pour "protester contre la guerre officieuse du gouvernement contre la presse libre". Les multiples

AZERBAÏDJAN

manifestations organisées n'ont pas empêché les autorités de mettre leurs menaces à exécution le 25 novembre. *Azadlig* et *Turan* ont été évincés de leurs locaux du centre de Bakou, et conduits à la périphérie de la ville pour y découvrir ceux qui devaient les accueillir, dont certains étaient déjà occupés. Dans ce déménagement forcé, le matériel et les archives des médias ont été gravement endommagés. Quant à *ANS TV*, le même jour, le Conseil national de la télévision et de la radio a rendu publique sa décision de lui retirer sa licence. La première chaîne indépendante a cessé d'émettre dans l'après-midi. A la même période, ce conseil a décidé d'interrompre, à partir du 1er

janvier 2007, la diffusion de la *BBC*, *Voice of America* et *Radio Liberty / Radio Free Europe* en Azerbaïdjan.

Enfin, l'assassin d'Elmar Husseynov, rédacteur en chef du journal *Monitor* tué par balles en mars 2005, n'a toujours pas été identifié. Dernier développement survenu le 8 août 2006, le parquet a accusé Farkhad Aliev, ancien ministre du Développement économique, d'avoir été impliqué dans ce crime. L'ancien membre du gouvernement rejette totalement les accusations portées contre lui dans l'assassinat du journaliste qui avait rédigé de nombreux articles très critiques à son égard.



BÉLARUS

Superficie : 207 600 km².
Population : 9 755 000.
Langues : biélorusse, russe.
Chef de l'Etat : Alexandre Loukachenko.

La réélection, le 19 mars 2006, d'Alexandre Loukachenko à la présidence du Bélarus avec plus de 80% des voix, dans un climat de tension extrême, est venue rappeler que ce dernier était fermement décidé à résister au vent de changement qui a soufflé chez son voisin ukrainien. La situation déplorable de la liberté de la presse ne s'est pas améliorée.

Au printemps 2006, de nombreux journalistes étrangers ont été expulsés du Bélarus ou n'ont pu obtenir de visa d'entrée.

Mais la répression s'est concentrée sur les médias donnant la parole à l'opposition ou mentionnant simplement son existence. Au moins neuf journalistes ont été arrêtés et passés à tabac le 2 mars par des agents de police en civil alors qu'ils couvraient l'arrestation du candidat de l'opposition Alexandre Kazouline. La semaine suivante, les 250 000 exemplaires d'une édition spéciale du journal indépendant *Narodnaïa Volia* consacrée à ce dernier étaient confisqués. La diffusion de trois médias indépendants qui publiaient notamment le programme des candidats de l'opposition a été empêchée par leur imprimeur russe qui a rompu ses contrats avec eux. Le 17 mars, le média d'opposition disparu depuis plusieurs mois, *Tovarichtch*, a imprimé 200 000 exemplaires contenant le programme d'Alexandre Milinkevitch, lui aussi candidat à l'élection présidentielle. Ils ont été saisis par la police.

Selon l'Association biélorusse des journalistes (BAJ), le journal télévisé de la chaîne publique *ONT* a consacré plus de 89 % de son temps d'antenne aux candidats à l'élection entre le 21 février et le 4 mars. Deux candidats de l'opposition - Alexandre Milinkevitch et Sergueï Gaidukevitch - n'ont pas été évoqués tandis qu'un troisième, Alexandre Kazouline a bénéficié de 0, 4 % du temps d'antenne.

La presse libre a quasiment disparu du Bélarus, contrainte de se réfugier dans la clandestinité comme à l'époque soviétique. La fabrication comme la distribution des journaux sont assurées par des entreprises d'Etat en situation de monopole. Ainsi, la poste biélorusse *Belpochta*, qui détient le monopole de la distribution des jour-

naux aux abonnés, a annoncé qu'elle retirerait de sa liste de nombreux titres en 2007. Cette décision concerne quatre titres nationaux, *Narodnaïa Volia*, *Nasha Niva*, *Tovarichtch*, *Svobodnie Novosti Plus* et une dizaine de médias régionaux.

Les poursuites judiciaires systématiquement engagées par les autorités contre les médias qui s'éloignent de la ligne officielle permettent d'étouffer les contrevenants en les privant de leurs moyens financiers. La suspension de la revue culturelle *Arche* a été confirmée le 8 novembre, au motif qu'un article du numéro de septembre entrait en infraction avec la licence de la revue qui ne l'autorise pas à traiter de sujets politiques. La photographie de couverture du numéro montrait la police en train de disperser une manifestation antigouvernementale en mars 2006. Un article revenait en détail sur la répression dont des députés de l'opposition ont fait l'objet en 1995. Ils protestaient à l'époque contre un référendum imposé par le président Alexandre Loukachenko, qui devait faire du russe l'une des langues officielles du Bélarus. Cette suspension a mis en péril la revue. La poste a en effet averti la rédaction que si son prochain numéro ne paraissait pas avant le 18 décembre 2006, elle supprimerait *Arche* de sa liste de distribution. Le journaliste Valentin Akoudovich a déclaré : "Le journal ne s'en remettra plus. On l'a d'abord enlevé des kiosques, ensuite des librairies et finalement, on lui a interdit de paraître."

C'est un motif administratif qui a également été invoqué pour menacer de suspension le plus ancien hebdomadaire indépendant, *Nasha Niva*, à la veille de son centenaire. Le ministère de l'Information a adressé à sa rédaction un nouvel avertissement : "Le numéro de novembre ne mentionne pas l'adresse actuelle de la rédaction, ce qui est une violation de l'article 26 de la loi sur les médias." En avril, l'hebdomadaire s'était déjà vu

BÉLARUS



notifier le rejet de sa demande d'une licence de distribution par abonnement. Depuis janvier, il n'est plus distribué par la poste. Il réussit à être publié grâce à des dons de particuliers au prix d'un tirage en chute libre (2 500 exemplaires). Enfin, le 31 mars, l'enquête sur la disparition, le 7 juillet 2000, du cameraman Dmitri Zavadski, pourtant rouverte en avril 2005, a été de nouveau fermée. Le bureau du procureur général s'est appuyé sur un article du code pénal qui permet de clore un dossier pour cause d'"échec dans la recherche d'une personne disparue", le corps du cameraman

n'ayant toujours pas été retrouvé depuis sa disparition à l'aéroport de Minsk.

Le gouvernement, qui possède un monopole sur les télécoms du pays, n'hésite pas à bloquer l'accès aux sites d'opposition lorsqu'il le juge nécessaire, notamment en période électorale. Les publications indépendantes sont par ailleurs régulièrement victimes d'attaques informatiques. Ainsi, en mars 2006, plusieurs sites critiques de l'actuel chef de l'Etat, Alexandre Loukachenko, ont mystérieusement disparu de la Toile pendant plusieurs jours.

BULGARIE

Superficie : 110 910 km².

Population : 7 965 000.

Langue : bulgare.

Chef de l'Etat : Georgui Parvanov.

Des réformes ont été mises en œuvre dans le cadre de la candidature de la Bulgarie à l'Union européenne, dont elle est devenue membre le 1er janvier 2007. Parmi les défis les plus urgents à relever, figure la lutte contre le crime organisé et la corruption. Ces maux gangrènent la société bulgare et influent notamment sur le travail des journalistes.

La lutte contre le crime organisé est l'une des priorités de la Bulgarie. La corruption, le blanchiment d'argent, ont pris une telle dimension que l'ensemble de la société est concerné et les journalistes ne sont pas épargnés. Vassil Ivanov, de la chaîne de télévision *Nova TV*, a été victime de ce fléau. Dans la nuit du 5 au 6 avril 2006, une bombe a sauté devant son domicile à Sofia. L'explosion n'a fait aucune victime, mais la violence de la déflagration a entièrement détruit son logement. La mère du journaliste, qui se trouvait dans l'appartement, a survécu par miracle. Les enquêteurs ont retenu la piste professionnelle dans cette tentative d'assassinat. Depuis un an, le journaliste recevait régulièrement des menaces en raison de ses enquêtes sur les pratiques criminelles. Il avait même dû recourir à une protection. A la fin de 2005, il avait révélé la corruption d'un notaire qui certifiait la vente de voitures volées sans vérifier leurs papiers. Pour dénoncer ces pratiques, le journaliste avait lui-même "acheté" de cette façon les voitures de l'ex-procureur général et du président de la République en personne, Georgui Parvanov.

Dans l'ensemble, l'accès à l'information s'est amélioré en 2006. Après une première vague de déclassification des archives de la période communiste, gelées en 2002 à la demande de l'Otan, le gouvernement a annoncé l'ouverture au public de près de 250 000 dossiers, après l'expiration du délai légal de confidentialité. Par ailleurs, le 20 mai, Roumen

Petkov, ministre de l'Intérieur, a révélé que plusieurs journalistes, dont le commentateur politique de la troisième chaîne nationale *Nova Tv*, Gueorgui Koritarov, et un ancien animateur, Kevork Kevorkian, avaient été recrutés par la police politique communiste dans les années 70. Gueorgui Koritarov a reconnu avoir collaboré avec les services secrets, en particulier dans des missions de renseignement se rapportant à la Yougoslavie, la Chine, la Roumanie et l'Albanie. En revanche, Tocho Tochev rédacteur en chef du quotidien *Troud*, et Angelina Petrova, journaliste freelance, eux aussi mis en cause, ont protesté contre ces accusations et obtenu une lettre d'excuses du ministre de l'Intérieur, tout comme deux autres journalistes également soupçonnés à tort d'appartenance à la police politique, Ivo Indjev et Ivan Garelov.

Ces révélations fracassantes ont relancé le débat déjà vif sur cette question sensible. Le Premier ministre est partisan d'une destruction des archives mais, le 6 décembre, le Parlement a adopté une loi autorisant une large ouverture de celles-ci. Elle prévoit la publication sur Internet des noms des responsables politiques, magistrats, diplomates et journalistes qui ont été des agents ou ont collaboré avec les services d'espionnage et de contre-espionnage jusqu'en juillet 1991 (date de la dissolution de ces services). Aucune poursuite judiciaire ne sera entreprise contre les personnes concernées par ces révélations.

DANEMARK

Superficie : 43 090 km².

Population : 5 430 000.

Langue : danois

Chef du gouvernement : Anders Fogh Rasmussen.

La publication des caricatures du prophète Mahomet, en septembre 2005, a continué d'alimenter un débat passionné au Danemark. Trois journalistes du quotidien *Berlingske Tidende* ont été poursuivis pour "atteinte à la sécurité de l'Etat", menaçant de créer un précédent regrettable dans l'un des pays les plus respectueux de la liberté de la presse.

Le 30 septembre 2005, le quotidien danois *Jyllands-Posten* publiait douze caricatures de Mahomet, déclenchant une vaste crise entre le Danemark et les pays musulmans. Celle-ci s'est rapidement étendue aux pays européens où, par solidarité, plusieurs médias ont publié les caricatures. C'est dans ce contexte houleux que le rédacteur en chef du *Jyllands-Posten*, Carsten Juste, a présenté, le 30 janvier 2006, ses excuses aux musulmans, au nom du journal. Celles-ci n'ont pas suffi à prévenir une nouvelle alerte à la bombe qui a conduit à l'évacuation de l'ensemble de l'immeuble abritant non seulement le quotidien mais aussi l'agence de presse danoise *Ritzau*. Soumis à une très forte pression, le Premier ministre, Anders Fogh Rasmussen, qui avait initialement défendu la liberté d'expression, a déploré à mots couverts la publication des dessins. En revanche, Flemming Rose, chef de la rubrique culture du quotidien, qui avait pris la décision de les publier, a réitéré son engagement le 19 février. Mis en congé forcé par sa rédaction, il a qualifié les caricatures de sujet journalistique légitime et s'est prononcé contre un traitement particulier de l'islam par la presse.

Par ailleurs, plus de trois ans après son démarrage, la guerre d'Irak est venue mettre en péril le statut

de bon élève de la liberté de la presse du Danemark. En février et en mars 2004, deux journalistes du quotidien *Berlingske Tidende* avaient fait paraître des extraits d'un rapport des services secrets danois concluant à l'absence d'information crédible quant à l'existence d'armes de destruction massive (ADM) en Irak. C'est précisément la possession par Saddam Hussein d'ADM qui avait été invoquée pour justifier la participation du Danemark à la coalition. Michael Bjerre et Jesper Larsen avaient été mis en examen en avril pour "publication d'informations illégalement obtenues par un tiers". En 2005, Frank Grevil, l'officier du renseignement militaire qui leur avait transmis le document avait été condamné à quatre mois de prison. En avril 2006, les chefs d'inculpation des deux journalistes ont encore été aggravés et le rédacteur en chef du journal, Niels Lunde, a lui aussi été mis en examen. Tous trois risquaient jusqu'à deux ans de prison pour "atteinte à la sécurité de l'Etat". Leur procès a débuté en novembre à Copenhague et s'est achevé le 4 décembre avec leur acquittement, au grand soulagement de la presse danoise. Cette affaire rappelle toutefois que la protection du secret des sources des journalistes reste essentielle pour la défense de la liberté de la presse en Europe.



ESPAGNE

Superficie : 505 990 km².

Population : 43 064 000.

Langue : espagnol.

Chef du gouvernement : José Luis Rodríguez Zapatero.

L'adoption par le Parlement catalan d'une loi sur l'audiovisuel, dont certaines dispositions sont dangereuses pour la liberté de la presse, est venue rappeler que la vigilance vis-à-vis des atteintes à la liberté d'expression doit s'exercer sans exception. Par ailleurs, les menaces que l'ETA fait peser sur les journalistes contraignent toujours plusieurs d'entre eux à travailler sous protection.

Le 29 décembre 2005, le Parlement catalan a adopté une loi sur l'audiovisuel permettant de réguler le contenu des médias. Celle-ci confère au Conseil de l'audiovisuel de Catalogne (CAC), à l'instar de ses homologues de Navarre et d'Andalousie, des pouvoirs de sanction abusifs, aussi étendus que ceux d'une autorité judiciaire. Plusieurs articles prévoient la possibilité d'infliger de fortes amendes (de 90 000 à 300 000 euros) ainsi que des retraits de licences entraînant de facto la fermeture du média visé. En outre, ce texte stipule que les médias doivent respecter le "principe de véracité de l'information résultant de la vérification des faits" et ne doivent pas "entraver l'activité de surveillance du gouvernement". Ces dispositions restrictives en termes de liberté d'expression entrent en contradiction avec la législation européenne beaucoup plus libérale en la matière.

En 2006, des développements sont survenus dans deux affaires judiciaires d'importance. Le 1er juin, la condamnation à sept ans de prison de Tayssir Allouni, journaliste de la chaîne *Al-Jazira*, a été confirmée en appel. Le journaliste avait été reconnu coupable, le 26 septembre 2005, de "collaboration" avec Al-Qaida, dans le cadre d'un procès intenté contre vingt-quatre personnes accusées d'être impliquées dans des activités terroristes en Espagne. Durant les débats, le procureur a mentionné l'interview d'Oussama Ben Laden que Tayssir Allouni a réalisée en octobre 2001, alors qu'il était le chef du bureau d'*Al-Jazira* à Kaboul. Il a également insisté sur les nombreux contacts du journaliste avec des islamistes extrémistes. Le 3 octobre, Tayssir Allouni, qui souffre de problèmes cardiaques, a été placé en liberté surveillée pour raisons humanitaires. Il a ainsi pu rejoindre sa famille à Grenade.

Dans un second dossier sensible, le 5 décembre, le Tribunal suprême espagnol a ordonné la réouverture de l'enquête sur la mort du cameraman espagnol José Couso, décédé le 8 avril 2003 dans l'hôtel Palestine de Bagdad, à la suite d'un tir d'obus américain. Le classement de l'affaire, ordonné le 10 mars, a ainsi été annulé. La juridiction suprême a considéré que la justice espagnole était bien compétente dans ce dossier qui pourrait avoir un impact sur les relations de Madrid avec Washington. L'extradition des trois militaires américains responsables du char d'où le tir est parti pourrait en effet être demandée.

Par ailleurs, le 14 décembre, le ministère public a considéré que les poursuites à l'encontre du journal *Egunkaria*, engagées par le juge Del Olmo n'étaient pas fondées. Selon le procureur, il n'a pas pu être démontré que le journal était un instrument de l'ETA. Cela ne signifie pas pour autant l'abandon des poursuites contre le journal en langue basque, qui se trouve sous le coup d'une autre procédure.

Les professionnels de l'information qui abordent la question du terrorisme basque et de l'ETA - l'organisation figure dans la liste des prédateurs de la liberté de la presse établie par Reporters sans frontières - ont connu des difficultés dans l'exercice de leur métier. Malgré le cessez-le-feu permanent proclamé par l'ETA le 22 mars, plusieurs dizaines de professionnels de la presse doivent toujours travailler sous protection, en raison des menaces que l'organisation terroriste basque fait peser sur eux.

FRANCE

Superficie : 551 500 km².

Population : 60 496 000.

Langue : français.

Chef de l'Etat : Jacques Chirac.

Le respect des croyances religieuses, la protection du secret des sources des journalistes et la défense de la vie privée ont été au cœur des débats sur la liberté de la presse, en France, en 2006.

Le 1er février 2006, *France Soir* a publié douze caricatures du prophète Mahomet précédemment parues dans un journal danois. Suite à cette parution, Jacques Lefranc, président et directeur de la publication, a été limogé par le propriétaire franco-égyptien, Raymond Lakah. Le 6 février, le quotidien a été l'objet d'une alerte à la bombe. La veille, des inconnus avaient déposé un extincteur devant les locaux de *Charlie Hebdo*, faisant peser la menace d'une explosion. Le 7 février, des organisations musulmanes, dont le Conseil français du culte musulman (CFCM), qui avaient demandé la saisie du numéro de *Charlie Hebdo* entièrement consacré aux caricatures, ont été déboutées. Le 10 février, le CFCM a engagé une action en justice contre les journaux français ayant reproduit les caricatures du prophète Mahomet.

Le 19 septembre, la parution dans le quotidien *Le Figaro* d'une tribune de Robert Redeker, professeur de philosophie, intitulée "Face aux intimidations islamistes, que doit faire le monde libre ?", a entraîné l'interdiction de ce numéro en Egypte et en Tunisie. Robert Redeker a été placé sous protection de la gendarmerie après avoir reçu des menaces de mort et a dû suspendre ses activités d'enseignant.

Par ailleurs, les lois mémorielles ont contribué, elles aussi, à la substitution de l'idéologie au débat, comme l'a illustré l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi socialiste pénalisant la négation du génocide arménien et prévoyant des sanctions de cinq ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. Ce texte participe à la constitution d'une vérité historique officielle qui s'impose au débat et le clôt, ce qui est contraire à l'idée même de liberté d'expression.

Comme l'année précédente, 2006 s'est caractérisée par la multiplication des poursuites à l'encontre des journalistes dans le but de leur faire révéler leurs sources. Le ministre de la Justice, Pascal Clément, s'est pourtant engagé lors de ses vœux à la presse à inscrire le principe de la protection du secret des sources dans la loi de 1881 sur la liberté de la presse.

Mais ceci n'a pas empêché les mises en examen de six journalistes pour "recel de violation du secret de l'instruction" (*L'Equipe*), "recel de violation du secret professionnel" (*Midi Libre*) et "recel d'abus de confiance" (dans le cadre de l'affaire Clearstream, un scandale politico-financier impliquant de hauts responsables de l'Etat). La relaxe prononcée le 14 novembre par le tribunal correctionnel de Paris à l'égard du journaliste Claude Ardid est venue tempérer cette tendance. Dans son jugement, le tribunal a estimé que le journaliste a "pour seule mission, y compris dans les affaires judiciaires en cours, de contribuer à l'information du public. Il ne saurait être inquiété qu'en raison des abus de la liberté d'expression (...) dont il se rendrait coupable (...) mais pas à raison des éventuelles violations de ce secret qui ont contribué à l'information du public."

Les limites que les autorités cherchent à imposer au travail journalistique prennent parfois l'apparence de la défense de la vie privée des personnalités publiques. Le départ forcé d'Alain Genestar de la direction de la rédaction de *Paris Match*, en juin 2006, a donné lieu à de vives protestations. Le directeur du magazine a affirmé qu'il avait été sanctionné pour avoir publié en couverture du numéro du 25 août 2005 la photo de Cécilia Sarkozy, l'épouse du ministre de l'Intérieur, à New York et de son compagnon de l'époque. La direction du groupe, propriété d'Arnaud Lagardère, ami de Nicolas Sarkozy, elle, a évoqué un "différend déontologique" pour expliquer ce limogeage.

Enfin, la situation en Nouvelle-Calédonie demeure inquiétante. Les médias y sont souvent pris en otages dans des conflits locaux. La situation à *RFO* est revenue à la normale en novembre, après huit mois de blocage intermittent. Début septembre, l'imprimerie de l'hebdomadaire *Les Infos* a été empêchée de fonctionner, puis brièvement en novembre celle du quotidien les *Nouvelles calédoniennes*. A plusieurs reprises, des journalistes ont été exclus de conférences de presse ou empêchés de filmer.

ITALIE

Superficie : 301 340 km².

Population : 58 093 000.

Langue : italien.

Chef du gouvernement : Romano Prodi.

La liberté de la presse et son indépendance ont été au cœur des débats de la campagne pour les élections législatives d'avril. Silvio Berlusconi a été sanctionné au moins trois fois pour son dépassement du temps de parole. Comme dans de nombreux pays européens, la question de la protection des sources des journalistes a été soulevée à l'occasion de perquisitions dans des quotidiens.

Les élections législatives des 9 et 10 avril 2006 se sont conclues par la victoire de la coalition de centre gauche et la nomination de Romano Prodi à la tête du gouvernement. Son prédécesseur, Silvio Berlusconi, a enfreint, par trois fois au moins, les règles de la campagne électorale. Dans la soirée du 7 avril, il est apparu de manière imprévue sur *Rete 4* où il a été interviewé pendant vingt minutes, malgré l'intervention de l'Autorité de garantie des communications. La chaîne appartient au groupe *Mediaset*, lui-même propriété de la famille Berlusconi. *Mediaset* a été sanctionné à trois reprises par des amendes, dont l'une d'un montant de 250 000 euros, pour avoir favorisé la coalition de centre droit menée par Silvio Berlusconi. L'autorité de régulation a notamment reproché à *Rete 4* d'avoir invité Silvio Berlusconi sans contradicteur, mais en compagnie de journalistes soutenant sa candidature à l'émission "Liberi Tutti".

Par ailleurs, le 11 août, les rédactions du quotidien *Repubblica* à Rome et à Milan, ainsi que celle du quotidien *Piccolo* à Trieste, ont été perquisitionnées par la police financière dans le cadre d'une enquête sur l'enlèvement de l'ancien imam Abou Omar par la CIA en 2003. Les domiciles de deux journalistes ont fait l'objet de fouilles. Cristina Zagaria et Claudio Ernè ont été accusés de "violation du secret de l'instruction" et de "recel de documents secrets". Une plainte a été déposée contre eux après la parution d'articles reprenant les propos d'un responsable des services secrets militaires sur cette affaire, dans les colonnes de leurs journaux respectifs. Ce climat de sanctions à l'égard des

journalistes, au moyen de poursuites judiciaires pour avoir rendu publiques des informations jusque-là confidentielles, a malheureusement eu tendance à se répandre en Europe en 2006.

Le 26 octobre, la cour de Cassation a établi l'innocence de Mario Spezi. Ce journaliste avait été arrêté le 7 avril et accusé de porter une responsabilité dans le meurtre d'un médecin toscan en 1985 et de "calomnie", en raison de ses enquêtes sur l'affaire du "Monstre de Firenze" - une série de meurtres non résolus. Mario Spezi, qui avait couvert cette affaire pour *La Nazione*, préparait un nouveau livre sur ce sujet contredisant les hypothèses de la police. Le 18 novembre 2004, le parquet de Pérouse avait ordonné la perquisition du domicile du journaliste. La police avait alors saisi la documentation concernant ses articles parus dans *La Nazione* dans les années 1970-1980, son matériel informatique ainsi que tous les textes relatifs au livre en préparation. Le journaliste a passé vingt-trois jours derrière les barreaux en 2006.

Enfin, le 26 mai 2006, le blogueur Roberto Mancini, a été condamné à 13 500 euros d'amende suite à une plainte en diffamation déposée par des journalistes locaux. Il a été jugé responsable de commentaires publiés sur son blog par certains de ses lecteurs, une décision qui va à l'encontre de la jurisprudence européenne en la matière. Ce jugement pourrait avoir un effet négatif sur la blogosphère italienne, en poussant les responsables de publication à censurer abusivement les messages de leurs visiteurs.



KAZAKHSTAN

Superficie : 2 724 900 km².

Population : 14 825 000.

Langue : kazakh.

Chef de l'Etat : Noursoultan Nazarbaev.

La répression dont avaient été victimes, en 2005, l'opposition et la presse, à l'approche de l'élection qui a reconduit Noursoultan Nazarbaev à la tête du pays pour sept ans, ne s'est guère assouplie. Les poursuites pour "diffamation" à l'égard du Président, les fermetures de journaux d'opposition et les agressions de journalistes se sont poursuivies. L'année 2006 a également été marquée par le meurtre d'un journaliste français de 24 ans, à Almaty.

Au premier trimestre 2006, une des figures de l'opposition, Altynbek Sarsenbaev, a été abattu dans sa voiture avec deux de ses collaborateurs. La presse d'opposition a immédiatement protesté, réclamant une plus grande diligence dans l'enquête sur ce crime. La rédactrice en chef de *Svoboda Slova*, Gulzhan Yergaliev, a été condamnée, en mars, à 10 jours de prison pour avoir déclaré que le Président et sa fille - Darigha Nazarbaeva, elle-même députée - étaient responsables de la mort d'Altynbek Sarsenbaev. Deux mois plus tard, c'est Kazis Toguzbaev qui a fait l'objet de poursuites de la part du Comité pour la sécurité nationale pour avoir, selon ce dernier, porté atteinte à l'honneur du Président dans un article paru le 3 mai sur le site www.kub.kz et intitulé "Mafia regime shadows the murder of Altynbek Sarsenbayev". Le journaliste y accusait les autorités de ne pas tout mettre en oeuvre pour faire la lumière sur cet assassinat. Kazis Toguzbaev est poursuivi en vertu de l'article 318 du code pénal ("insulte à l'honneur et à la dignité du Président"). Son procès s'est ouvert le 23 novembre. Le journaliste encourt une amende d'un montant maximal de 7 600 dollars et trois ans de prison. On lui a interdit de quitter la ville d'Almaty.

La presse d'opposition a continué d'être la cible d'attaques. Le 23 avril 2006, Kenzhegali Aitbakiev, secrétaire de rédaction de l'hebdomadaire *Ayna-Plus* (dont la liquidation avait été ordonnée au début du mois après des poursuites pour "diffamation", toujours à l'encontre du Président) a été agressé par une dizaine d'hommes non loin de son domicile. Le journaliste a été jeté au sol et roué de coups. Il a réussi à regagner son logement après être resté trois heures sans connaissance dans la rue. Transporté à l'hôpital, il a été admis en soins intensifs, où il a dû subir une opération. Il souffrait d'une fracture du crâne et du menton. Kenzhegali Aitbakiev travaillait pour *Ayna-Plus*, dont la situa-

tion est représentative de celle de la presse d'opposition en général. Au moment de sa liquidation, l'hebdomadaire n'existait que depuis deux mois. *Ayna-Plus* était la nouvelle formule du journal *Dat*, créé en 1998 par l'opposition et qui a dû changer plusieurs fois de nom (*SolDat*, *Juma Times*, *Ayna-Plus*...) pour continuer d'exister en dépit de liquidations judiciaires successives.

Le 5 juillet, le Président a promulgué des amendements contestés à la loi sur les médias. Ils prévoient la création d'un fonds pour le paiement des amendes en cas de diffamation - auquel l'adhésion est obligatoire -, trois ans d'interdiction de travailler en tant que journaliste pour l'équipe d'un média dont la justice a décidé la fermeture et l'interdiction pour un journal de réutiliser le nom (tout ou partie) d'une publication fermée par les autorités. Ils durcissent également les conditions d'enregistrement exigées par le ministère de l'Information. Le réenregistrement est rendu obligatoire pour un média dans le cas où le rédacteur en chef, son adresse ou le tirage changent. La non-conformité à ces règles peut entraîner des amendes élevées.

Le 2 août, un jeune journaliste français, Grégoire de Bourgues, a été tué dans son appartement à Almaty. Présent dans le pays depuis trois mois, il réalisait un publiereportage commandé par les autorités kazakhes. Selon la police, il a été victime d'un vol qui a mal tourné. Dans l'après-midi du 2 août, trois hommes ont pénétré dans son logement et l'ont tué avant de lui dérober près de 5 000 euros, un téléphone et un ordinateur portables. Fin août, la police kazakhe a interpellé deux hommes soupçonnés d'être ses meurtriers, le troisième étant toujours en fuite. Reporters sans frontières s'est rendue au Kazakhstan pour enquêter sur cette affaire en septembre. L'organisation a



KAZAKHSTAN

pu rencontrer les autorités, les enquêteurs en charge de l'investigation et a obtenu que les avocats de la famille puissent accéder au dossier et prendre part à un éventuel procès. La famille de

Grégoire de Bourgues a déposé plainte en France le 8 septembre, et Reporters sans frontières s'est constituée partie civile, dans l'instruction ouverte auprès du juge Olivier Deparis.



OUZBÉKISTAN

Superficie : 447 400 km².
Population : 26 900 000.
Langue : ouzbek.
Chef de l'Etat : Islam Karimov.

La situation de la république d'Asie centrale s'est encore dégradée depuis le mois de mai 2005. La répression qui s'est abattue sur la société a frappé de plein fouet les médias locaux et étrangers. Ces derniers sont assimilés à des agitateurs ou à des terroristes, et les journalistes ouzbeks indépendants qui collaborent avec eux font l'objet de poursuites.

La répression féroce qui s'est abattue sur la société ouzbèke après la révolte d'Andijan du 13 mai 2005 a fait prendre à l'Ouzbékistan un tournant encore plus autoritaire. Selon les organisations non gouvernementales, quelque 800 personnes ont été tuées lors du soulèvement populaire dans l'est du pays, 187 selon les autorités ouzbèkes. Les bureaux des médias étrangers ont été fermés, la *Deutsche Welle* étant la dernière en date à devoir quitter le pays. Après l'interdiction de la chaîne britannique *BBC*, de l'organisation américaine *Internews* et de *Radio Free Europe Radio Liberty*, c'est Obid Shabanov, correspondant de la *Deutsche Welle* dans la région de Boukhara (sud du pays), qui s'est vu retirer, le 15 mars 2006, son accréditation par le ministère des Affaires étrangères. Il a été accusé d'avoir divulgué de fausses informations lors d'un reportage diffusé le 1er février sur la radio allemande. Il avait en fait dénoncé le décès d'une trentaine de personnes, mortes de froid dans un bus dépourvu de chauffage censé se rendre à Moscou.

Le 24 février, le gouvernement a adopté une nouvelle résolution qui sanctionne les journalistes des médias étrangers qui oseraient critiquer la politique ouzbèke. Le texte punit l'ingérence "dans les affaires intérieures" et les insultes à "l'honneur et la dignité des citoyens ouzbeks" et prévoit en cas d'infraction la possibilité de retirer leur accréditation aux journalistes. La procédure de demande d'enregistrement a été rallongée de dix jours à deux mois. Les clauses 22 et 23 introduisent des restrictions supplémentaires interdisant aux citoyens étrangers et ouzbeks de collaborer avec des journalistes non accrédités, sous peine de poursuites judiciaires. L'article 21 assimile clairement les journalistes à des terroristes, punissant d'expulsion ceux qui appelleraient "au renversement de l'ordre constitutionnel et à la haine raciale ou religieuse".

Les journalistes ouzbeks sont les premiers à souffrir du climat de répression. Six employés du journal gouvernemental *Pravda Vostoka* ont été licenciés en juillet 2006 à la demande de l'administration présidentielle qui les a qualifiés de "politiquement peu fiables". Les journalistes, parmi lesquels Jamilya Aipova et Olga Fazylova, collaboraient au site internet indépendant *Tribune* (www.tribune-uz.info).

INTERNEMENT FORCÉ

En septembre, deux journalistes indépendants, Oulougbek Khaïdarov et Djamshid Karimov - le propre neveu du président - ont été victimes de cette répression. Le 12 septembre, ce dernier a disparu sur le trajet entre l'hôpital de Jizak, où sa mère était soignée, et son domicile. Ce n'est que le 5 octobre que sa famille a appris qu'il avait été placé en hôpital psychiatrique et qu'il y resterait pour au moins cinq mois. Son collègue Oulougbek Khaïdarov a été arrêté le 14 septembre sous l'accusation fallacieuse d'"extorsion et de chantage", après qu'une femme s'était dirigée vers lui et lui avait fourré des billets dans la poche, alors que le journaliste se trouvait à un arrêt de bus. Il s'était empressé de jeter l'argent au sol. Quelques secondes après, des policiers l'avaient arrêté. Le 5 octobre, il a été condamné à six ans de prison par le tribunal de Jizak, avant d'être remis en liberté sans plus d'explications un mois plus tard. Le 4 avril, Sabirjon Yakubov, ancien correspondant du journal indépendant *Hurriyat* (Liberté) a été relâché après que les charges d'"atteinte à l'ordre constitutionnel" et de "participation à une organisation extrémiste religieuse" retenues contre lui eurent été abandonnées. Arrêté le 11 avril 2005 à Tachkent, le journaliste a passé près d'une année dans un centre de détention dépendant des services secrets (SNB).

Internet n'a pas été épargné. Depuis novembre 2005, tous les fournisseurs d'accès locaux doivent



OUZBÉKISTAN

se connecter au réseau de l'opérateur d'Etat *Uzbektelecom*, ce qui facilite la mise en place de listes noires. En juin 2006, le site du journaliste indépendant Sergueï Ejkov, *Uzmetronom.com*, a été rendu inaccessible. Il est l'un des très rares journalistes ouvertement critiques à l'égard du pouvoir. Alo Khodjaev, le rédacteur en chef de *Tribune-uz*, a décidé de fermer son site Internet début juillet. Sa

famille et lui-même recevaient des menaces depuis mai 2005, date à laquelle il avait publié sur son site des informations sur les événements d'Andijan qui contredisaient la version officielle. La décision des autorités de ne pas l'autoriser à quitter le pays, malgré le harcèlement et les intimidations dont il faisait l'objet, a poussé le journaliste à cesser ses activités.

POLOGNE

Superficie : 312 685 km².

Population : 38 600 000.

Langue : polonais.

Chef de l'Etat : Lech Kaczynski.

L'arrivée au pouvoir de la coalition réunissant les partis Droit et Justice (PiS), Autodéfense (Samoobrona) et la Ligue des familles polonaises (LPR), à la fin 2005, s'est traduite par un durcissement des relations des autorités politiques avec la presse, à l'exception des médias religieux qui ont bénéficié des faveurs et du soutien du pouvoir.

Le 2 février 2006, la télévision catholique à tendance ultraconservatrice *Trwam* a obtenu l'exclusivité de la signature d'un accord entre les conservateurs, l'extrême droite et les populistes. Seuls les journalistes du groupe médiatique du père Tadeusz Rydzyk ont reçu une invitation, provoquant un coup de tonnerre au sein de la profession.

La question religieuse a aussi été à l'origine de la condamnation, le 22 mars, de la chaîne de télévision *Polsat* à plus de 125 000 euros d'amende par le Conseil supérieur de l'audiovisuel polonais (KRRiT) pour "atteinte à la dignité de Magda Buczek et aux sentiments religieux des auditeurs et spectateurs de ses émissions sur *Radio Maryja* et la chaîne *Trwam*". L'invité d'un talk-show sur *Polsat* avait imité la voix de l'animatrice Magda Buczek avant d'expliquer qu'elle était probablement une "vieille fille".

INTOLÉRANTS A LA CRITIQUE

Le président Lech Kaczynski et son frère jumeau, Premier ministre, semblent intolérants à certaines critiques. Pour preuve, le parquet de Varsovie a ouvert des poursuites en juillet contre un journaliste du quotidien allemand *Tageszeitung*. En juin, Peter Kohler avait fait paraître un article satirique critiquant Lech et Jaroslaw Kaczynski, intitulé "Les nouvelles patates de Pologne". Les réactions des autorités polonaises ont été virulentes. Comparant le *Tageszeitung* à la presse pro-hitlérienne, elles ont exigé de l'Etat allemand qu'il condamne cet article. Le 4 juillet, le ministère des Affaires étrangères a annoncé qu'il ne répondrait plus aux questions de la correspondante du journal en Pologne. Gabrielle Lesser a par ailleurs reçu des appels anonymes menaçants. Le 7 juillet, le président Lech Kaczynski lui-même est allé jusqu'à qualifier l'article en question d' "infâme" et de "salaud".

Le 23 mars, l'éditeur du mensuel *Sukces* a préféré découper au cutter, dans les 90 000 exemplaires du numéro d'avril, la page sur laquelle figurait un article controversé, par peur des représailles. Une chroniqueuse en disgrâce avec le service de presse du Président depuis un article paru en février y poursuivait sa dispute avec l'administration. L'éditeur a finalement préféré censurer la page où figurait son article.

Cette dégradation générale du climat s'est également manifestée par le fait que des médias influents n'ont pas hésité à tenir des propos incitant à la haine raciale ou religieuse. Un commentateur de *Radio Maryja* - trois millions d'auditeurs - Stanislaw Michalkiewicz, a notamment déclaré en mars que "les Juifs humiliaient la Pologne dans l'arène internationale en lui demandant de l'argent" pour les biens laissés dans le pays. Les propos xénophobes ou antisémites se sont malheureusement multipliés sur cette antenne qui n'a pas pour autant été inquiétée par son autorité de contrôle.

Il faut dire que le Conseil de l'audiovisuel polonais (KRRiT) a été profondément remanié par la loi du 29 décembre 2005. Le nombre de ses membres a été réduit de neuf à cinq, parmi lesquels deux sont désormais nommés par Lech Kaczynski, qui a également désigné, le 6 février, selon les nouvelles dispositions, le président du KRRiT : Elzbieta Malgorzata Kruk. Le 23 mars, la Cour constitutionnelle polonaise a d'ailleurs jugé anticonstitutionnelle cette procédure de nomination, soulignant que le KRRiT dépendait trop du pouvoir exécutif.

Enfin, la longue bataille judiciaire engagée par Andrzej Marek est arrivée à son terme. Ce journaliste avait été condamné à trois mois de prison avec sursis pour diffamation en 2002, à la suite de la parution, un an plus tôt, d'un article qui dénonçait la corruption d'un fonctionnaire de la ville de

POLOGNE

Police. Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire régional *Wiesci Polickie* a été de nouveau emprisonné le 16 janvier 2006 mais la Cour constitutionnelle a suspendu l'exécution de sa peine et prononcé sa relaxe deux jours après. Malheureusement, cette décision n'a pas empêché la Cour constitutionnelle polonaise de refuser, le 30 octobre, d'abroger l'article 212 du code pénal

qui punit la diffamation d'une peine maximum d'un an de prison. Même si la Cour a reconnu l'importance de la liberté de la presse pour un Etat démocratique, elle a considéré que la dignité et l'honneur des personnes étaient prioritaires. Que cette disposition entre en contradiction avec l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme n'a pas fait changer d'avis les juges.

ROUMANIE

*Superficie : 238 391 km².
Population : 21 710 000.
Langue : roumain.
Chef de l'Etat : Traian Basescu.*

Le premier trimestre de l'année 2006 a débuté avec la mise en examen de deux journalistes pour "violation du secret défense" et par la fermeture d'un site Internet parodiant celui du ministère des Affaires étrangères. Ce bilan mitigé est contrebalancé par la mise en chantier d'une vaste réforme du code pénal.

L'année 2006 a débuté avec les poursuites lancées contre deux journalistes accusés de violer le secret défense. Le 20 février, Sebastian Oancea et Marian Garleanu, des quotidiens *Ziua* et *Romania Libera*, ont été poursuivis par le ministère de la Défense pour "détention et divulgation" d'un CD contenant des images de l'armée roumaine en Irak et en Afghanistan, vraisemblablement obtenues via une source militaire. Des poursuites ont été engagées alors même que les deux rédactions avaient décidé de ne pas publier ces informations et de les remettre, le 7 février, au Service roumain d'information. Marian Garleanu a été interpellé le 16 février et détenu pendant deux jours avant d'être relâché. Les deux journalistes risquent jusqu'à sept ans de prison. Quatre autres professionnels de l'information ont été appelés à comparaître en qualité de témoins. Bogdan Comaroni, Doru Dragomir, Victor Roncea, et Ovidiu Ohanesian.

Par ailleurs, en juin, le site développé par deux journalistes du quotidien *Ziua* spécialistes de la politique étrangère roumaine, qui parodiait celui du ministère des Affaires étrangères, a été fermé. Le gouvernement est intervenu auprès de leur hébergeur, CHL, pour obtenir la fermeture du site. Alors que cette décision n'est pas du ressort du ministère, l'hébergeur a accédé à sa demande et fourni, de surcroît, des informations concernant ces journalistes, en violation de la loi sur la protection des informations personnelles.

Les développements survenus dans le dossier de la réforme du code pénal, et notamment la dépenalisation de la "diffamation", sont encourageants. Le 6 juin, le Parlement a voté le retrait du code pénal de la diffamation, des insultes et de la calomnie, qui ne peuvent plus désormais donner lieu à des peines de prison. La ministre de la Justice, Monica Macovei, a initié une refonte du code pénal qui devrait introduire des changements significatifs.

ROYAUME-UNI

Superficie : 242 910 km².

Population : 59 668 000.

Langue : anglais.

Chef du gouvernement : Tony Blair.

Des menaces continuent de peser sur la liberté de la presse en Irlande du Nord, en cette cinquième année après l'assassinat de Martin O'Hagan, crime pour lequel à ce jour personne n'a été sanctionné.

L'échec de la police dans l'enquête sur le meurtre de Martin O'Hagan (survenu le 28 septembre 2001) et les menaces à l'encontre de plusieurs de ses collègues, font de l'Irlande du Nord une enclave hostile aux professionnels de l'information lorsque ceux-ci s'attaquent à des questions aussi sensibles que celle des crimes commis par les gangs apparus pendant les années de conflits partisans. La section du Syndicat national des journalistes (NUJ), auquel appartenait Martin O'Hagan, a soumis à la police ses questions le 28 septembre 2006, jour du cinquième anniversaire de sa mort. La principale d'entre elles reste de savoir pourquoi l'enquête a échoué, en dépit de la "détermination absolue" de capturer les meurtriers, affirmée par les hauts fonctionnaires et la police au moment des faits. Le 19 décembre, une enquête judiciaire a finalement été ouverte par le "coroner" (officier de police judiciaire). Celui-ci a conclu que le journaliste du *Sunday World* avait été assassiné pour avoir enquêté sur les activités d'un groupe paramilitaire impliqué dans le trafic de drogue – corroborant la thèse de la police. Un officier de police entendu dans le cadre de l'affaire a déclaré que, selon lui, les huit hommes interrogés dans l'enquête sur la mort du journaliste, non poursuivis pour manque de preuves, étaient bien les responsables de l'assassinat. La gestion de l'enquête par les services de police fera l'objet d'une évaluation en début d'année 2007. Le médiateur de la police, pour sa part, enquêtera sur les allégations accusant les policiers d'avoir cherché à protéger des agents infiltrés ou des informateurs au sein du gang suspecté d'être responsable de l'assassinat, ce que les services de police ont toujours nié.

L'impunité apparente des assassins n'a pas favorisé la liberté de la presse en Irlande du Nord. Malgré

le processus de paix, des groupuscules continuent de proférer des menaces de mort à l'encontre de journalistes d'investigation. Une douzaine d'entre eux et deux groupes de presse travaillent sous la menace de représailles. Le cas le plus récent est celui d'un journaliste du *Sunday World* enquêtant sur les activités des groupes paramilitaires en Irlande du Nord et ayant reçu plusieurs menaces de mort. En août, il s'est vu conseiller par la police de chercher à s'inscrire dans un programme gouvernemental de protection des personnes menacées. Pourtant, en novembre, le journaliste s'est vu refuser cette protection, au motif que la profession de journaliste ne lui permettait pas d'en bénéficier.

Par ailleurs, en avril, le ministre de l'Intérieur britannique de l'époque, Charles Clarke, n'a pas hésité à déclarer qu'un "poison pernicieux et même dangereux" existait dans la presse britannique, après la parution dans le *Guardian*, l'*Observer* et l'*Independent* d'articles très critiques à l'égard du bilan du Parti travailliste en matière de libertés civiles. Il les a également accusés de s'en prendre aux démocraties faute de dictatures à attaquer et de recourir à une rhétorique simpliste sur la question du bon équilibre à trouver entre liberté et sécurité. En octobre, c'est la *BBC* qui a été accusée par l'opposition, en des termes très durs, de faire de la propagande pour les taliban, après l'interview d'un responsable du mouvement islamiste dans *Newsnight*, l'une des principales émissions d'information de la chaîne. La *BBC* a répliqué que rendre compte du point de vue des taliban relevait totalement de son mandat. Étonnamment, la chaîne privée *Sky News*, qui a diffusé elle aussi un entretien d'un commandant taliban, n'a pas essuyé les mêmes critiques.



RUSSIE

Superficie : 17 075 400 km².

Population : 143 200 000.

Langue : russe.

Chef de l'Etat : Vladimir Poutine.

La Russie a été confrontée à des assassinats de journalistes - dont le plus choquant a sans doute été celui d'Anna Politkovskaïa - résultats de la dissémination de la violence dans la société et de l'impunité dont jouissent les auteurs de ces crimes. Les rachats de médias continuent également de faire peser une sérieuse menace sur le pluralisme de l'information et la liberté d'expression dans le pays.

Trois journalistes ont été assassinés en 2006, portant à vingt et un le nombre de professionnels des médias tués pour avoir exercé leur activité depuis l'élection du président russe Vladimir Poutine, le 26 mars 2000.

L'assassinat d'Anna Politkovskaïa, le 7 octobre 2006 à son domicile de Moscou, a soulevé une vague de protestations internationale, émanant tant d'organisations intergouvernementales, de l'Union européenne, que d'ONG. La journaliste russe, dont le travail et le courage étaient salués mondialement, collaborait au bihebdomadaire *Novaïa Gazeta*. Elle dénonçait depuis de nombreuses années la mauvaise situation en Tchétchénie, mais également la dégradation des libertés publiques et la corruption dans l'ensemble de la Fédération russe. Le procureur général, Youri Tchaïka, a été personnellement chargé de l'investigation. De nombreuses pistes ont été examinées, mais l'inquiétude demeure que l'enquête n'aboutisse pas, comme cela a été le cas dans la grande majorité des assassinats de journalistes en Russie.

Le corps d'Evguéni Guerassimenko, journaliste de l'hebdomadaire régional *Saratovski Rasklad*, a été découvert par sa mère dans son appartement, le 26 juillet. Sa tête était enveloppée dans un sac plastique et son corps portait des traces de torture. Le 30 octobre, la piste professionnelle a été écartée par la justice. Le tribunal de Saratov a condamné un sans domicile fixe, Sergueï Finogueev, à 18 ans de prison pour le crime. Etant donné les recherches menées par le journaliste sur la corruption des entreprises locales, il faut espérer que la piste professionnelle n'a été écartée qu'après toutes les vérifications nécessaires.

Le 26 février, le correspondant de la chaîne *NTV*, Iliia Zimine, a été retrouvé mort dans son appartement à Moscou. Il était âgé de 33 ans. Le journa-

liste réalisait une enquête sur les conditions d'hygiène dans les restaurants de luxe de la capitale. Il travaillait notamment en caméra cachée. Le procureur de Moscou n'a pour l'instant pas établi de lien entre le meurtre d'Iliia Zimine et ses activités professionnelles. Ces crimes ont suscité de nouvelles manifestations pour réclamer la fin des violences à l'égard des professionnels de l'information et le respect de la liberté de la presse. Le 21 juin et le 15 décembre, plusieurs centaines de personnes se sont réunies autour de mots d'ordre comme "La censure aujourd'hui, la prison demain ! A bas la télévision unipartite !". Des lectures des noms des journalistes morts en Russie depuis l'éclatement de l'Union soviétique en 1991 ont également eu lieu.

Un nouveau développement est intervenu dans le procès des assassins présumés de Paul Klebnikov, rédacteur en chef de la version russe du magazine *Forbes*, tué par balles le 9 juillet 2004. Le 9 novembre 2006, la Cour suprême a cassé le verdict d'acquiescement des trois accusés, Fail Sadretdinov, Moussa Vakhaev et Kazbek Doukouzov. Tous trois avaient été innocentés lors du procès en première instance, le 10 janvier 2006. L'affaire doit désormais être réexaminée par un tribunal de Moscou, permettant peut-être l'ouverture des audiences au public. Ce qui n'a pas été le cas jusque là.

DES CONCENTRATIONS PRÉJUDICIALES AU PLURALISME

Gazprom, conglomérat gazier, extrêmement proche du Kremlin (actionnaire principal) a acquis, via sa filiale "médias" de nombreux titres dont le quotidien *Kommersant*, considéré comme l'un des derniers fleurons de la presse indépendante. Il a été racheté le 31 août 2006 par Alicher Ousmanov, un magnat de la métallurgie, également dirigeant d'une des filiales de Gazprom. Le 21 novembre,

RUSSIE



l'entreprise déclarait avoir l'intention d'acquérir d'ici au mois de janvier 2007 le plus grand quotidien du pays, *Komsomolskaya Pravda* (2,1 millions de lecteurs quotidiens).

La pression qui s'exerce en régions, là où la concentration des pouvoirs économique et politique est la plus forte, est telle que la latitude d'actions des journalistes y est encore moindre qu'à

Moscou. En plus de la mort d'Evguéni Guerassimenko (région de Saratov), au moins cinq journalistes travaillant en province ont été agressés et une autre, Elina Ersenoeva, a disparu en Tchétchénie. La République du Caucase demeure un "trou noir de l'information". Cela n'a pas empêché le président russe de déclarer que la république indépendantiste "était complètement revenue sous l'égide de la Constitution russe".

SUISSE

Superficie : 41 284 km².

Population : 7 100 000.

Langues : allemand, français, italien.

Chef de l'Etat : Micheline Calmy-Rey.

Les poursuites engagées par l'Etat suisse à l'encontre de journalistes du *SonntagsBlick* ont suscité la surprise, malgré les précédents des affaires Stoll et Damman. Toutes rappellent la nécessité de dépenaliser les délits de presse dans un pays où la liberté de la presse demeure une réalité.

Le 8 janvier 2006, le *SonntagsBlick* révélait dans ses colonnes l'existence de prisons secrètes de la CIA en Europe, reproduisant un fax du ministère égyptien des Affaires étrangères. Les autorités suisses, montrées du doigt après la publication de ce document, ont choisi de porter l'affaire devant les tribunaux. Deux enquêtes, pénale et militaire, ont été ouvertes pour identifier la source des journalistes. Le rédacteur en chef du *SonntagsBlick*, Christoph Grenacher, et deux journalistes de la rédaction, Sandro Brotz et Beat Jos, risquent jusqu'à cinq ans de prison ferme pour avoir refusé de révéler leurs sources. En décembre, l'enquête civile a toutefois été abandonnée.

L'article 293, du code pénal, qui réprime la "publication de débats officiels secrets" entre en contradiction avec l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Le 25 avril, la Cour européenne des droits de l'homme a donc rendu des arrêts défavorables à la Suisse. Martin Stoll avait été condamné après avoir publié en 1997 dans l'hebdomadaire *Sonntags-Zeitung* un article sur l'ambassadeur suisse Carlo Jagmetti. Viktor Damman, chroniqueur judiciaire au quotidien *Blick*, travaillait à la rédaction d'un article sur le cambriolage de la poste Fraumünster de Zurich, en septembre 1997. Il s'était entretenu avec une assistante administrative au Parquet qui avait accepté

de lui communiquer par fax des informations sur des personnes figurant sur une liste de personnes arrêtées dans le cadre de l'enquête. Bien qu'aucune information n'ait été publiée, il avait été poursuivi pour "instigation à la violation du secret de fonction" et condamné à une amende de 325 euros, la cour ayant considéré la liste comme confidentielle. Au contraire, les juges européens ont estimé que ces informations pouvaient être facilement obtenues et que la condamnation infligée au journaliste était de nature à le dissuader de se livrer à des activités d'enquête et pouvait entraver la presse dans l'accomplissement de sa tâche d'information et de contrôle. Ils ont alloué 3 244 euros de dommages et intérêts au journaliste.

Enfin, le 21 septembre 2006, la Suisse a été condamnée, pour la troisième fois dans l'année, pour violation de la liberté d'expression. La Cour européenne des droits de l'homme a estimé que la décision du Tribunal fédéral d'interdire en 1997 la rediffusion d'un reportage d'un journaliste de la Télévision Suisse Romande (TSR), Daniel Monnat, sur le rôle de la Suisse durant la seconde Guerre mondiale, risquait de dissuader les journalistes, "dans le contexte du débat sur un sujet d'intérêt général majeur, (...) de contribuer à la discussion publique" et qu'elle était de "nature à entraver les médias dans leur tâche d'information et de contrôle".

TADJIKISTAN

Superficie : 143 100 km².

Population : 6 300 000.

Langue : tadjik.

Chef de l'Etat : Imamali Rahmanov.

"Aucun pays du monde ne respecte à 100% les normes de l'OSCE." C'est ce qu'a rétorqué le président sortant, Imamali Rahmanov, vainqueur de l'élection présidentielle du 6 novembre 2006, aux observateurs de l'OSCE qui avaient critiqué le déroulement du scrutin et l'attitude des médias d'Etat. Ce dernier a donc entamé un troisième mandat, fort de 76,4 % de suffrages favorables. L'approche de cette échéance nationale a pesé sur la liberté de la presse pendant toute l'année 2006.

Les observateurs de l'OSCE ont souligné que la campagne électorale n'avait pas respecté les standards démocratiques. Le 20 octobre 2006, le Président avait pourtant déclaré que tous les candidats à l'élection devaient bénéficier de conditions équivalentes pour mener campagne. En septembre, un décret stipulait même que chaque candidat se verrait accorder trente minutes à la télévision nationale, principale source d'information dans le pays. Dans les faits, seules cinq à quinze minutes ont été accordées aux cinq candidats de l'opposition.

Par ailleurs, le 18 septembre, deux journalistes ont été brièvement interpellés dans la ville de Qorghan-Teppa (sud du pays) après avoir enquêté sur des étudiants tadjiks forcés de travailler dans les champs de coton. Il s'agissait du correspondant de *Radio Free Europe* - qui n'est pas autorisée à émettre dans le pays -, Nosir Mamurzoda, et d'un reporter de l'agence de presse *Avesta*. Ils ont été relâchés après avoir reçu l'ordre de ne plus enquêter sur des sujets qui pourraient "déstabiliser le pays".

Toute l'année, un bras de fer a opposé la radio *British Broadcasting Corporation (BBC)* au Comité d'Etat pour la radio et la télédiffusion, Tadjikteleradiocom. Les origines du contentieux remontent au mois de septembre 2005 et à

l'adoption d'une nouvelle législation faisant obligation aux médias de se réenregistrer auprès des autorités. Le 20 décembre, la *BBC* avait été prévenue qu'elle devait remettre ses justificatifs avant le 10 janvier 2006, alors que certains documents ne peuvent être obtenus en moins de six mois. Le jour dit, la retransmission des programmes de la *BBC* sur la bande FM a donc été suspendue. Le 26 juin, le ministère de la Justice a finalement enregistré l'ouverture du bureau de la radio britannique à Douchanbé. En juillet, la station a déposé une demande de licence auprès du Comité en charge de la radio et de la télévision. Celui-ci a décidé, le 2 août, de ne pas lui accorder l'autorisation indispensable pour être présente sur la bande FM - seul moyen d'accéder à une large part de la population - à Douchanbé et à Khujand (nord du pays). Cette fois-ci, le président du Comité a déclaré que son pays ne pouvait accorder une licence à la radio britannique, faute d'accord particulier entre le Royaume-Uni et le Tadjikistan.

Moins d'un mois avant le scrutin présidentiel, plusieurs sites d'informations indépendants ont été fermés en dehors de tout cadre légal. Parmi ceux-ci, figurait notamment le site de l'opposant Dodojon Atovulloev, *Tajikistantimes.ru*, fondé en mars 2003 et l'un des rares médias électroniques critiques envers la politique du Président.



TURKMÉNISTAN

Superficie : 488 100 km².

Population : 4 830 000.

Langue : turkmène.

Chef de l'Etat : Gourbangouly Berdymoukhamedov (intérim).

L'étaiu qui étouffe la société et la presse indépendante turkmènes s'est encore resserré en 2006. Une journaliste a été tuée en prison, plusieurs ont été arrêtés et leurs familles ont été harcelées par les autorités. La mort du président Saparmourad Niazov, survenue dans la nuit du 21 décembre 2006, a ravivé l'espoir d'une libéralisation du régime le plus répressif d'Asie centrale.

Les 16 et 18 juin 2006, trois journalistes et militants des droits de l'homme ayant collaboré à la réalisation d'un "carnet de route" consacré au Turkménistan pour la chaîne de télévision *France 2*, ont été arrêtés et placés en détention. Dans un premier temps, Annakourban Amanklytchev, Sapardourdy Khajiev et Ogoulsapar Mouradova ont été accusés de fomenter un complot contre le "Turkmenbachi" (père de tous les Turkmènes, surnom donné au président à vie Saparmourad Niazov). Leur arrestation a été annoncée sur la chaîne du président *Achkhabad TV*. Les charges finalement retenues contre eux ont été la "possession illégale de munitions". Jusqu'à leur procès, qui s'est tenu au secret le 25 août, il n'a pas été possible pour leurs familles de les voir. Un témoin qui a pu apercevoir Annakourban Amanklytchev dans les locaux du ministère de la Sécurité nationale a affirmé que ce dernier était méconnaissable et qu'il subissait des interrogatoires, nuit et jour, d'une rare violence. A l'issue d'une audience expéditive sans possibilité pour la défense de s'exprimer, Annakourban Amanklytchev et Sapardourdy Khajiev ont été condamnés à sept ans de prison et Ogoulsapar Mouradova à six ans. Ils ont annoncé qu'ils feraient appel de cette décision. Ce sont les dernières paroles d'eux qui ont pu être rapportées. Le 14 septembre, on apprenait la nouvelle de la mort d'Ogoulsapar Mouradova. La correspondante de *Radio Free Europe / Radio Liberty* au Turkménistan, âgée de cinquante-huit ans et mère de trois enfants, est décédée, vraisemblablement sous la torture. Son corps présentait de nombreuses traces de coups, des hémorragies internes multiples et une large plaie ouverte au front. Aucune enquête n'a été ouverte sur les circonstances du décès d'Ogoulsapar Mouradova. Des informations non vérifiables font état du transfert de ses deux collègues à la prison d'Odovan Depe où Ogoulsapar Mouradova serait décédée et où les prisonniers politiques sont détenus - on estime qu'ils sont près de 4 000.

Les trois journalistes, également militants de la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme, avaient collaboré à la réalisation d'un documentaire intitulé "Turkménistan : bienvenue à Niazovland" et diffusé le 28 septembre en France. Depuis leur condamnation, leurs proches et leurs familles sont persécutés, ont perdu leurs emplois et sont soumis à une surveillance constante.

Le 16 octobre, une amnistie présidentielle a été accordée à plus de dix mille prisonniers à l'occasion du 15e anniversaire de l'indépendance du Turkménistan. Elle a concerné huit des cinquante personnes condamnées pour "trahison" à la suite d'une tentative d'assassinat du Président, le 25 novembre 2002. Ni Annakourban Amanklytchev, ni Sapardourdy Khajiev n'en ont bénéficié, pas plus que Serdar Rakhimov, Batyr Berdyev et Ovezmurad Yazmuradov. Ces trois journalistes comptent parmi les cinquante présumés conspirateurs. Ils ont été condamnés à vingt-cinq ans de prison et sont emprisonnés depuis novembre 2002. Leur lieu de détention est inconnu. Comble d'ironie, le 17 octobre 2006, le Président inaugurerait la "Maison de la libre créativité" à Achkhabad. Ce bâtiment de dix étages en forme de livre ouvert, qui "brille la nuit", accueille les journalistes officiels. D'une valeur de dix-sept millions de dollars, il a été, comme tant d'autres chantiers au Turkménistan, construit par la société Bouygues.

Avec moins d'un internaute pour 100 habitants, ce pays est l'un des moins connectés à la Toile de la planète. Le Web turkmène est censuré, bien sûr, mais il est surtout interdit à l'immense majorité de la population.

TURQUIE

Superficie : 774 820 km².

Population : 71 190 000.

Langue : turc.

Chef du gouvernement : Recep Tayyip Erdogan.

La liberté de la presse est toujours entravée par l'application de l'article 301 du code pénal, fréquemment utilisé contre les journalistes, écrivains et intellectuels abordant des thèmes sensibles, comme le génocide arménien ou la question kurde. Les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ont mis l'accent sur la nécessité de faire évoluer ces dispositions.

L'entrée en vigueur du nouveau code pénal le 1er juin 2005 continue à produire ses effets. Plus de 65 personnes, dont de nombreux journalistes et écrivains, ont été poursuivies depuis cette date, en vertu d'un de ses articles, l'article 301. Intitulé "Humiliation de l'identité turque, de la République, des institutions ou organes d'Etat", il sanctionne de six mois à trois ans de prison "quiconque humilie ouvertement le gouvernement, les organes de justice de l'Etat, les structures militaire ou policière". En 2006, plusieurs procès à l'encontre notamment des romanciers Orhan Pamuk - prix Nobel de littérature en 2006 - et Elif Shafak, du journaliste d'origine arménienne Hrant Dink et de cinq chroniqueurs des grands quotidiens *Milliyet* et *Radikal* (Erol Katircioglu, Murat Belge, Haluk Sahin, Hasan Cemal et Ismet Berkan), ont donné lieu à des scènes de violence.

La société turque est divisée sur cette question. Le rapport de la Commission européenne sur l'élargissement de l'UE, rendu public le 8 novembre, souligne la nécessité pour Ankara d'avancer sur la situation de la liberté de la presse. En conclusion, le rapport stipule que "le cadre juridique actuel ne garantit pas encore la liberté d'expression de façon conforme aux normes européennes. (...) L'article 301, de même que d'autres dispositions du code pénal turc restreignant la liberté d'expression, doit être mis en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)." La forte mobilisation autour de la question de l'adhésion de la Turquie à l'Europe, mais aussi de l'attribution du prix Nobel de la paix à un écrivain poursuivi pour ses écrits, ont amené le Premier ministre Recep Tayyip Erdogan à prendre publiquement position en faveur d'un amendement de cet article. Plusieurs journalistes poursuivis en vertu de ce dernier ont déclaré qu'ils allaient porter leurs affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme. Parmi eux, Hrant

Dink, directeur de publication de l'hebdomadaire arménien *Agos*, condamné le 7 octobre 2005 à six mois de prison avec sursis en raison d'une série d'articles intitulée "L'identité arménienne". Ce dernier a été poursuivi à nouveau le 18 juillet 2006 pour ses propos sur le génocide arménien. Le journaliste avait donné, le 14 juillet, une interview à l'agence britannique *Reuters* sur sa condamnation à six mois de prison avec sursis pour "insulte à l'identité turque". Lors de cette interview, il a utilisé le terme de "génocide" concernant les massacres d'Arméniens perpétrés par les Turcs en 1915. Il encourt une nouvelle peine de trois ans de prison.

DE NOUVELLES INQUIÉTODES

Les amendements à la loi antiterroriste votés le 29 juin 2006, constituent également une menace pour la liberté d'expression, dans la mesure où ils sanctionnent par des peines de prison la publication d'informations liées aux "organisations terroristes" et font craindre des poursuites abusives contre les journalistes qui se risqueraient à évoquer le sujet. Rüstü Demirkaya, reporter de l'agence de presse prokurde *Diha*, est incarcéré depuis le 14 juin 2006 à la prison de Tunceli (Est). Il est accusé "de collaboration avec le PKK/Kongra-Gel". Un ancien militant l'aurait accusé d'avoir fourni au PKK un ordinateur portable avec dix CD vierges et de l'avoir informé d'une opération militaire en cours. Rüstü Demirkaya risque jusqu'à douze ans de prison.

Trois attentats contre le quotidien d'extrême gauche *Cumhuriyet* sont survenus les 5, 10 et 11 mai. Ces violences n'ont heureusement fait aucune victime, mais ont causé d'importants dégâts. Les journalistes de la rédaction ont repris le travail aussitôt. Par ailleurs, le 30 mars, Ilyas Aktas, journaliste bienveillant au bimensuel turc d'extrême gauche

TURQUIE

Devrimci Demokrasi (Démocratie Révolutionnaire), a été grièvement blessé par balles, à Diyarbakir (sud-est du pays), lors d'une manifestation en hommage à quatorze rebelles kurdes, tués quelques jours auparavant par l'armée turque. Il a succombé à ses blessures le 14 avril.

Les forces de l'ordre sont également en cause pour leur passivité dans l'agression d'une journaliste du quotidien *Sabah*, au cours d'une manifestation de protestation contre la publication des caricatures de Mahomet en Europe, organisée dans la ville de Konya (centre du pays) le 10 février. Prise à partie par un groupe de manifestants sous prétexte qu'elle n'était pas couverte d'un foulard,

qu'elle portait un pantalon et mâchait un chewing-gum, elle a été insultée et a reçu des pierres et des chaussures. Les forces de l'ordre, qui encadraient la manifestation, n'ont pas réagi et Aliye Cetinkaya a dû être évacuée par des confrères présents sur place.

L'année 2006 s'est néanmoins achevée sur la bonne nouvelle de la libération de deux journalistes de l'agence prokurde *Diha*, Evrim Dengiz et Nesrin Yazar, après neuf mois de détention pour "atteinte à l'unité de l'Etat et à l'intégrité du territoire". Elles avaient été arrêtées alors qu'elles couvraient une manifestation en faveur d'Abdullah Öcalan, chef du PKK emprisonné depuis 1999.

UKRAINE

Superficie : 603 700 km².

Population : 46 481 000.

Langue : ukrainien.

Chef de l'Etat : Viktor Iouchtchenko.

L'année 2006 a été marquée par l'instabilité politique née des frictions entre le président pro-occidental élu lors de la "révolution orange" de 2004, Viktor Iouchtchenko, et son rival Viktor Ianoukovitch, de retour au poste de Premier ministre après l'éclatement de la coalition gouvernementale. L'amélioration de la situation de la liberté de la presse observée en 2005 a été tempérée par les agressions de journalistes et l'incapacité d'aboutir dans le procès des assassins du journaliste Géorgiy Gongadze tué il y a déjà six ans.

Dans la nuit du 28 février au 1er mars 2006, le domicile de Lilia Budjurova, rédactrice en chef de l'hebdomadaire *Pervaya Krimskaya* et présidente de l'Association des journalistes indépendants de Crimée, a été incendié, à Simferopol (capitale de la République autonome de Crimée, au sud du pays). La journaliste a relié cet incident à la publication de la liste des candidats aux élections parlementaires du 26 mars en Crimée ayant eu des démêlés avec la justice. D'autres journalistes ont été menacés ou agressés pendant l'année. Le 8 avril, par exemple, Volodymyr Katsman, rédacteur en chef du journal *Stolichnye Novosti*, a été sévèrement battu par deux hommes armés de bâtons en bas de son immeuble. Il a dû être hospitalisé pour des blessures sérieuses à la tête et aux bras. Le 8 juin, son journal recevait une enveloppe contenant de la poudre blanche ainsi qu'un courrier. Une personne se présentant comme l'un de ses agresseurs a menacé ses collègues, tout particulièrement un journaliste d'investigation Serhiy Kovtunenکو, leur signalant qu'aucune protection ne serait efficace et que recourir à la police serait inutile. L'enquête sur le passage à tabac de Volodymyr Katsman n'a pas avancé et le journal a demandé que ses deux journalistes soient placés sous la protection de la police.

Par ailleurs, pendant plusieurs mois, Margarita Zakora, rédactrice en chef de l'hebdomadaire *Dzerzhynets*, publié dans la ville de Dniprodzerzhynsk, a été la cible d'un acharnement juridique et d'un harcèlement moral.

L'hebdomadaire a été créé en janvier 2006 et a bâti sa popularité croissante sur la dénonciation de la corruption des autorités publiques régionales. Ces dernières ont déposé dix-neuf plaintes presque identiques contre la rédactrice en chef. En juin, un inconnu a tiré des coups de feu en direction des fenêtres de son appartement. Cet inci-

dent s'est produit peu après la parution d'un article attaquant un homme d'affaires, Aleksander Spektor. A la suite de la publication d'un deuxième article, ce dernier a fait distribuer des tracts à caractère pornographique concernant la journaliste et sa fille de vingt ans, dans lesquels figuraient leurs coordonnées. La journaliste a demandé l'aide de la police et de la justice mais, malgré les preuves matérielles du harcèlement dont elle est victime, les autorités n'ont pris aucune mesure.

C'est une affaire de corruption qui a abouti à la condamnation à huit ans de prison, le 12 juillet, de Vladimir Lutiev, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Evpatoriskaïa Nedelia*. Il est retenu en détention préventive depuis le mois de juin 2005 après que Nikolai Kotliarevski, ancien parlementaire de la République autonome de Crimée, a porté plainte contre lui pour tentative d'assassinat. Vladimir Lutiev est l'auteur de nombreux articles critiques à son encontre dans lesquels il le soupçonne de fraude électorale et de corruption. L'ancien parlementaire est sous le coup de deux poursuites dans des affaires criminelles. Lors du procès de Vladimir Lutiev, la cour a, selon son avocat, refusé d'étudier les preuves présentées par la défense et d'entendre les témoins à décharge. D'après Viktor Ovechkine, son client est victime d'un acharnement des anciennes autorités locales, cherchant à se venger des accusations de corruption formulées par le journaliste.

DES PROCÈS ESSENTIELS

Deux procès liés à la liberté de la presse dans le pays se sont tenus en 2006.

Le 10 mai, celui des assassins présumés d'Igor Alexandrov, directeur général de la télévision *TOR* à Slaviansk (région de Donetsk), tué en juillet

UKRAINE

2001, a débuté à Lougansk (est du pays). Igor Alexandrov avait été agressé à coups de batte de base-ball le 3 juillet 2001. Hospitalisé pour un traumatisme crânien grave, il avait succombé à ses blessures dans la matinée du 7 juillet. A l'automne 2003, le parquet général affirmait avoir identifié les assassins du journaliste et les commanditaires du crime, membres du gang criminel "17e zone". Ils avaient été inculpés. Le 7 juin 2006, la cour d'appel de Lougansk a rendu son verdict. Les commanditaires et les exécutants présumés, au nombre de cinq, ont été condamnés à des peines de deux ans et demi à quinze ans de prison.

Par ailleurs, le 14 septembre, la Cour de justice de Kiev a repris les audiences du procès des assassins de Géorgiy Gongadze, deux jours avant le sixième anniversaire de la disparition du journaliste. Ni sa mère Lessia, ni sa femme Myroslava n'ont assisté aux débats. Les difficultés innombrables qui jalonnent cette affaire renforcent les craintes de ne jamais voir les véritables responsables de l'assassinat du rédacteur en chef d'*Ukrainskaya Pravda* traduits en justice. Les "enregistrements Melnichenko" qui avaient été rendus publics par la presse indiquaient pourtant que la décision de

faire disparaître le journaliste de 31 ans émanait des plus hautes instances du pays. Malgré les changements survenus à la tête de l'Etat et l'engagement du président Iouchtchenko - qui a ouvert le procès au public - l'enquête est restée au point mort. Le 16 septembre, à l'occasion du sixième anniversaire de sa disparition, le président ukrainien a déclaré : "Le nom de Géorgiy Gongadze est devenu pour l'Ukraine symbole de changements politiques et de liberté d'expression." Hélas ! Les rebondissements continuels de cette affaire ont contredit cet optimisme. Les accusations portées à l'encontre du procureur général Oleksandr Medvedko selon lesquelles il tentait de ralentir l'examen de l'affaire et de peser sur son issue ont commencé à se faire plus nombreuses. Mi-août, Myroslava Gongadze a annoncé vouloir porter plainte contre les procureurs chargés du procès de son mari. Les audiences suivantes ont fait apparaître les contradictions des témoignages entendus pour tenter de répondre aux deux questions centrales de l'affaire : Géorgiy Gongadze a-t-il été assassiné en raison de ses activités de journaliste ? Et tout particulièrement, son travail mettait-il en cause le président Léonid Koutchma ou l'un des membres de son entourage ?